



RÈGLEMENT INTERIEUR

IL EST INTERDIT DE RENTRER DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE AVANT L'ANIMATEUR.
LA CIRCULATION DANS LES SALLES AUTRES QUE CELLE DE L'ACTIVITÉ EST INTERDITE.
LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNÉS ET RÉCUPÉRÉS PAR UN ADULTE RESPONSABLE, QUI S'ASSURERA DE LA PRÉSENCE DE L'ANIMATEUR AVANT DE LAISSER L'ENFANT DANS LES LOCAUX.

LES ACCOMPAGNATEURS NE DOIVENT PAS RESTER DANS L'ENCEINTE DE L'ÉCOLE DURANT LES ACTIVITÉS.

TOUS LES PARTICIPANTS DOIVENT AIDER L'ANIMATEUR À RANGER LE MATÉRIEL EN FIN DE COURS.
LES LOCAUX DOIVENT ÊTRE LAISSÉS PROPRES ET EN ORDRE.

L'UTILISATION DES JEUX DE LA COUR EST INTERDITE.

POUR LES COURS DISPENSÉS DANS LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE, IL EST INDISPENSABLE DE PRÉVOIR DES CHAUSSURES RÉSERVÉES À UN USAGE D'INTÉRIEUR. LES CHAUSSURES DE VILLE SERONT LAISSÉES DANS L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE.

JE M'ENGAGE À CONSULTER MON MÉDECIN OU LE MÉDECIN DE MON ENFANT AVANT DE PRATIQUER LES SPORTS SUIVANTS : YOGA, GYMNASTIQUE, RENFORCEMENT MUSCULAIRE, ZUMBA, PILÂTES, ÉVEIL AU SPORT, TAI-CHI CHUAN/ QI GONG, ÉQUILIBRE CORPOREL, ZUMBA KIDS.